



Résolution sur le projet immobilier de France 3 Côte d'Azur

Informés à leur demande sur le projet de déménagement de la station de France 3 Côte d'Azur, d'Antibes à Nice, les élus constatent qu'il génère une forte anxiété chez les salariés et des fortes tensions avec la direction.

Suite à une alerte des élus en 2019 sur les RPS engendrés en partie par l'hypothèse de ce déménagement, un comité de pilotage a été mis en place, mais il n'a pas été empêché de traiter cette problématique.

Alertés par les RP, les élus de la CCSCOT ont réclamé, lors de leur réunion du 10 novembre dernier l'intervention du Pole conseil et accompagnement de FTV, ainsi que la mise en place d'espaces de discussions. Cette demande avait été acceptée par la direction du Réseau. Malgré cela, les élus du CSE constatent que rien n'a été mis en œuvre à ce jour. Ils réitèrent donc instamment cette demande.

Les élus constatent en outre que, faute d'une objectivation précise des raisons du déménagement, le bienfondé du projet est contesté.

Ils demandent que leur soient présentés lors de la prochaine réunion du CSE :

- Les études objectivant la réalité du risque naturel mis en avant par la direction pour justifier le déménagement de la station et son impact sur la sécurité des salariés ; un risque qui paradoxalement n'est pas reporté dans le DUER de France 3 Côte d'Azur
- Une étude économique et technique comparant l'hypothèse du déménagement et celle de la réhabilitation-sécurisation du site actuel
- Une étude d'impact prenant en compte les conséquences d'une relocalisation à la Victorine sur la qualité de vie au travail : déplacements personnels et professionnels, nuisances sonores liées à la proximité de l'aéroport, etc.

Ils demandent en outre que soit effectué, avec ses usagers, un retour d'expérience du site de Rouen qui sert de référence sur les projets immobiliers dans le réseau régional et qui a lui-même été construit en 2018 dans une zone inondable.

Dans l'attente de la présentation de ces documents, les élus demandent à la direction de négocier urgemment avec la mairie de Nice le report de sa décision concernant l'appel à projets de la Victorine, actuellement prévue le 4 mars.

Ils demandent à recevoir cette assurance d'ici lundi 21 février 2022, faute de quoi ils demanderont la réunion d'un CSE extraordinaire.

**Adopté à l'unanimité des 21 élus présents.
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Le 17 février 2022